

Règlement du jeu

"Crèche baroque champenoise"

Article 1 - Jeu

Le jeu de la crèche baroque champenoise est un jeu gratuit sans obligation d'achat organisé par la S.A. Joseph Perrier dont le siège est 69 Avenue de Paris à Châlons-en-Champagne (51000), permettant de gagner des lots en associant les noms corrects de flaconnages à des bouteilles numérotées.

Pour remporter un lot, il faudra donner toutes les bonnes réponses afin de participer au tirage au sort des gagnants.

Article 2 - Modalité de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans au jour de la Participation et résidant en France, à l'exception du personnel des organisateurs. Une participation par foyer.

Ce jeu est ouvert du 29 Novembre 2014 inclus 4 Janvier 2014 inclus.

Le formulaire de participation est disponible depuis le site www.toutchalons.com dans la rubrique présentant le jeu en page d'accueil.

Article 3 - Lots mis en jeu

- 1 Jéroboam Cuvée Royale Brut Joseph Perrier d'une valeur de 142,80€
- 2 Magnums Cuvée Royale Brut Joseph Perrier d'une valeur de 54,60€ l'unité
- 6 bouteilles Cuvée Royale Brut Joseph Perrier de 26,70€ chacune
- 6 demi-bouteilles Cuvée Royale Brut Joseph Perrier de 14,16€ chacune

Article 4 - Déroulement

Les crèches sont exposées à l'église Saint Alpin, 51000 Châlons-en-Champagne

"La crèche baroque champenoise" est fabriquée en partie avec des personnages en bouteille de champagne.

Ces personnages sont numérotés de 1 à 15.

Pour jouer, vous devez associer le nom du flaconnage aux personnages et cliquer sur le nom correct du flaconnage qui vous est proposé.

Chaque personnage peut correspondre à un seul, aucun ou plusieurs flaconnage(s).

Les réponses sont proposées en liste déroulante de 1 à 15 sur le formulaire de jeu en ligne.

Seules les participations contenant les bonnes réponses seront admises au tirage au sort.

Chaque gagnant sera averti de son gain et des modalités de retrait de son lot, par le contact qu'il aura obligatoirement indiqué sur le formulaire (mail ou téléphone).

Le jeu ainsi que le formulaire de participation sont ouverts du 29 Novembre 2014 inclus au 4 Janvier 2015 inclus.

Article 5 - Détermination du gagnant

Il ne sera admis qu'une participation (même nom, même adresse postale, même adresse mail) par personne et foyer.

Un tirage au sort sera effectué parmi les réponses reçues.

Seul un formulaire dûment rempli et comportant toutes les bonnes réponses sera admis au tirage au sort.

Dans le cas contraire, il sera rejeté.

Le tirage au sort désignera 15 gagnants qui se verront attribués les 15 lots ci-après :

1 Jéroboam Cuvée Royale Brut Joseph Perrier d'une valeur de 142,80€

2 Magnums Cuvée Royale Brut Joseph Perrier d'une valeur de 54,60€ l'unité

6 bouteilles Cuvée Royale Brut Joseph Perrier de 26,70€ chacune

6 demi-bouteilles Cuvée Royale Brut Joseph Perrier de 14,16€ chacune

Article 6 Annulation du jeu

Les responsables du jeu, la Maisons des Arts, les Champagnes Joseph Perrier, ToutChalons.com ne seraient être tenus pour responsables si l'opération devait être écourtée, modifiée ou annulée en cas de force majeure.

Article 7 Modalité de retrait du gain

Il ne sera octroyé qu'un seul lot par participant déclaré gagnant.

Les gagnants seront invités par email à la soirée de remise des lots le Mercredi 7 Janvier 2015 à 17h30, dans les caves Joseph Perrier, 69 Avenue de Paris, 51000 Châlons-en-Champagne.

Le gagnant devra être présent pour retirer son lot, à défaut il pourra être retiré par une personne de son choix munie de l'email d'invitation à la soirée et de confirmation du gain.

Le lot n'est ni négociable, ni échangeable, ni admis à la revente.

Les organisateurs du jeu ne seront être tenus responsables de l'usage que le gagnant fait de son lot. L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.

Article 8 Dépôt et consultation du règlement

Le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et du résultat.

Le présent résultat est déposé en l'Etude de Maître Marie-Pia Durand, Huissier de Justice – 7 Quai Barbat à Châlons-en-Champagne (51000).

Toute personne désirant obtenir le règlement complet du présent jeu peut en faire la demande par courriel contact@agence51.com

Il est également téléchargeable et consultable sur le site ToutChalons.com, dans la rubrique de la page d'accueil.

Article 9 Attribution de compétences

Les participants sont soumis à la réglementation applicable aux jeux et concours.

En cas de litige, les Champagnes Joseph Perrier tenteront de le régler à l'amiable.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux Tribunaux de Châlons-en-Champagne.

Article 10 Informatique et liberté

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978.

Tous les participants au jeu disposent, en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant.

Les données recueillies ne seront en aucun cas utilisées à des fins commerciales ou promotionnelles.